



17ème législature

Question N° : 50	De M. Bastien Lachaud (La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Seine-Saint-Denis)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Logement et rénovation urbaine		Ministère attributaire > Logement et rénovation urbaine
Rubrique >logement	Tête d'analyse >Pannes d'ascenseurs	Analyse > Pannes d'ascenseurs.
Question publiée au JO le : 26/11/2024 Réponse publiée au JO le : 19/12/2024 page : 7379		

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre du logement et de la rénovation urbaine sur les pannes d'ascenseurs dans les immeubles. Le 30 octobre 2024, les locataires du 25, rue Charles Tillon à Aubervilliers ont découvert l'ascenseur du bâtiment bloqué entre deux étages, en panne. 25 et 21 rue Charles Tillon ; 23 rue de l'Union ; 114 rue Henri Barbusse ; 3 rue Léopold Réchossière : M. le député pourrait prolonger longtemps la liste des immeubles touchés chaque année par ces pannes d'ascenseur, dans sa circonscription, à Aubervilliers et Pantin. La situation est la même partout dans le pays : un ascenseur tombe en panne en moyenne dix fois par an ; soit près de 1,5 million de pannes recensées chaque année à l'échelle nationale. Pour des centaines de milliers de locataires et de copropriétaires, c'est un véritable enfer. Avec 100 millions de trajets quotidiens, l'ascenseur est le premier moyen de transport pour les citoyens. En être privé, c'est être privé de tout. Difficultés à se déplacer et accéder aux appartements pour les personnes en situation de handicap, les pères et mères de famille chargés de courses ou ayant des enfants en bas âge. Isolement complet pour les personnes âgées, qui renoncent à sortir. Inaccessibilité des immeubles pour les agents de nettoyage, les professionnels de santé, l'aide à domicile. Le quotidien devient tout simplement invivable. Devoir emprunter les escaliers implique aussi un risque d'accident, en particulier pour les personnes à la santé fragile ou pour les seniors. Ces difficultés qu'éprouvent les habitantes et habitants sont rendues plus douloureuses encore par les délais de réponse, d'intervention et de réparation, qui sont de plus en plus longs. Il faut compter en moyenne quatre jours pour qu'un ascenseur soit réparé. Mais cela peut parfois durer des semaines, des mois, quand un bailleur ne répond pas, quand les ascensoristes sont aux abonnés absents. Au 21, rue Charles Tillon à Aubervilliers, au début de l'année 2023, les habitants ont dû attendre cinq mois et se mobiliser devant la mairie pour obtenir enfin la promesse d'une réparation des ascenseurs dysfonctionnels. Une situation que l'on retrouve partout dans le logement social, dans les communes les pauvres, comme celles du département de M. le député, la Seine-Saint-Denis. « Parce qu'on est en banlieue, ils nous traitent comme des chiens. Non, ce n'est pas normal », résumait une habitante. Cette situation scandaleuse en dit long sur l'état dégradé du pays. Les mauvais choix économiques et industriels y sont pour beaucoup. Un cartel d'ascensoristes - Otis, TK, Kone et Schindler - se partagent le marché et dictent leurs lois. La délocalisation de la production des pièces de rechange à l'étranger et les stratégies de stock zéro allongent les délais de réparation. Le manque de formation et la rémunération insuffisante des personnels conduisent à une pénurie de techniciens confirmés. L'absence de politique du logement et en particulier la clochardisation du logement social par les gouvernements Macron successifs, sont aussi en cause. Le parc d'ascenseurs français est le plus vétuste d'Europe - 1/4 d'entre eux ont plus de quarante ans, là où la durée de vie en bon état est de 25 ans. La maintenance n'est pas assez régulière. Et ce *a fortiori* quand les bailleurs qui manquent de moyens se tournent vers des contrats à prix cassés, deux fois moins lucratifs pour les entreprises. Avec à la clef, un service dramatiquement insuffisant, quand un seul technicien est responsable de la maintenance de 180

cabines ! Au bout du compte, ce sont toujours les mêmes qui payent le prix : les copropriétaires ou les locataires, les plus modestes. Le peuple, qui subit des conditions de vie dégradées. Et ce alors même que pendant ce temps, les loyers, les charges, elles, n'attendent pas et ne cessent d'augmenter. Révoltant ! Alors que fait la puissance publique ? Il est urgent de réguler le secteur des ascensoristes, en les obligeant à respecter dans les délais leurs obligations de réparation. Il faut mettre les entreprises et les bailleurs devant leur responsabilité en les contraignant à mettre automatiquement en place des mesures d'aide à la mobilité et de portage et à dédommager les habitants par le remboursement des loyers et des charges. Il est impératif d'assurer l'indemnisation pleine et entière des victimes d'accidents. Alors il lui demande ce qu'elle attend et quand elle va en finir avec le fléau des pannes d'ascenseur et garantir en somme, le droit de tous et toutes à un logement décent.

Texte de la réponse

PANNES D'ASCENSEUR

M. le président . La parole est à M. Bastien Lachaud, pour exposer sa question, no 50, relative aux pannes d'ascenseur.

M. Bastien Lachaud . Le mercredi 30 octobre dernier, les locataires du 25, rue Charles Tillon à Aubervilliers ont découvert l'ascenseur du bâtiment bloqué entre deux étages, en panne. Des problèmes récurrents sont constatés aux 25 et 21, rue Charles Tillon, au 23, rue de l'Union, au 114, rue Henri Barbusse, ou encore au 3, rue Léopold Rechossière... Je pourrais prolonger longtemps la liste des immeubles d'Aubervilliers et de Pantin, dans ma circonscription, touchés chaque année par des pannes d'ascenseur.

La situation est la même partout dans le pays : en moyenne, un ascenseur tombe en panne dix fois par an et nous recensons donc chaque année 1,5 million de pannes dans le pays. Pour des centaines de locataires et de propriétaires, c'est un véritable enfer.

Avec 100 millions de trajets quotidiens, l'ascenseur est le premier moyen de transport pour nos concitoyens. En être privé, c'est être privé de tout ! Difficulté à se déplacer et à accéder aux appartements pour les personnes en situation de handicap, les pères et les mères de famille chargés de courses ou ayant des enfants en bas âge. Isolement complet pour les personnes âgées qui renoncent à sortir. Inaccessibilité des immeubles aux agents de nettoyage, aux professionnels de santé ou aux aides à domicile.

Sans ascenseur, le quotidien devient tout simplement invivable. Devoir emprunter les escaliers implique également un risque d'accident, notamment pour les personnes à la santé fragile et les seniors. Ces difficultés, qu'éprouvent les habitantes et les habitants, sont rendues plus douloureuses encore par les délais de réponse, d'intervention et de réparation, qui sont de plus en plus longs. Il faut compter en moyenne quatre jours pour qu'un ascenseur soit réparé, mais ce délai peut atteindre des semaines, voire des mois, lorsqu'un bailleur ne répond pas ou lorsque les ascensoristes sont aux abonnés absents.

Au 21, rue Charles Tillon à Aubervilliers, au début de l'année 2023, les habitants ont dû attendre cinq mois et se mobiliser devant la mairie pour obtenir enfin la promesse d'une réparation des ascenseurs dysfonctionnels. Cette situation, on la retrouve partout dans le parc de logements sociaux des communes les plus pauvres, comme celles de Seine-Saint-Denis, département dont je suis élu.

« Parce qu'on est en banlieue, ils nous traitent comme des chiens. Non, ce n'est pas normal », résumait une habitante. Cette situation scandaleuse en dit long sur l'état dégradé de notre pays. Les mauvais choix économiques et industriels y sont pour beaucoup : un cartel d'ascensoristes – Otis, Thyssenkrupp, Kone et Schindler – se partage



le marché et dicte sa loi. La délocalisation de la production de pièces de rechange à l'étranger et la stratégie de stock nul allongent les délais de réparation. Le manque de formation et la rémunération insuffisante du personnel provoquent la pénurie de techniciens qualifiés. L'absence de politique du logement et, plus précisément, la clochardisation du logement social par les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron sont aussi en cause.

Le parc d'ascenseurs français est le plus vétuste d'Europe : un quart de ses machines a plus de quarante ans d'existence alors que leur durée de vie en bon état est de vingt-cinq ans. Sa maintenance n'est pas assez régulière, à plus forte raison lorsque des bailleurs qui manquent de moyen souscrivent des contrats à prix cassés, deux fois moins lucratifs pour les fournisseurs. Résultat ? Un service dramatiquement insuffisant, avec un seul technicien responsable de la maintenance de 180 cabines !

Au bout du compte, ce sont toujours les mêmes qui paient la note : les copropriétaires ou les locataires les plus modestes. C'est le peuple, dont les conditions de vie sont dégradées, tandis que les loyers et les charges ne cessent d'augmenter. Face à cette situation révoltante, que fait la puissance publique ? Il est urgent de réguler le secteur des ascensoristes en les obligeant à respecter, dans les délais, leurs obligations de réparation ! Il faut mettre les entreprises et les bailleurs devant leurs responsabilités en les contraignant à mettre en place des mesures d'aides à la mobilité et de partage, et à dédommager les habitants par le remboursement des loyers et des charges ! Il est impératif d'assurer l'indemnisation pleine et entière des victimes d'accidents !

Qu'attendez-vous ? Quand allez-vous en finir avec le fléau des pannes d'ascenseurs et garantir le droit de toutes et tous à un logement décent ?

M. le président . La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Didier Migaud, *garde des sceaux, ministre de la justice* . J'excuse une nouvelle fois la ministre du logement, qui est aussi sensible que vous aux problèmes de la vie quotidienne et à leurs conséquences inacceptables pour de nombreux locataires.

Les prestataires de services doivent, dans le contrat qui les lie aux propriétaires, prévoir les conditions de disponibilité et de fourniture des pièces de rechange en cas de panne, ainsi que le délai maximum garanti de remplacement des pièces d'usure et les pénalités encourues en cas de non-respect des engagements. La réglementation prévoit également une fréquence élevée des visites de maintenance – en principe, toutes les six semaines – et un contrôle technique quinquennal.

Il est à craindre qu'une réglementation plus stricte ne fasse que peu évoluer les pratiques, mais provoque la hausse des tarifs des contrats d'entretien. Les charges que paient des occupants dont vous avez souligné, avec justesse, la précarité, s'en trouveraient affectées.

Le vieillissement d'une partie du parc des ascenseurs se traduit par des problématiques particulières. Il faut compter près de 50 000 euros pour le remplacement d'un ascenseur. Le gouvernement a donc lancé en juillet 2024 le plan Ascenseur, qui vise à cartographier et diagnostiquer les équipements dans les quartiers prioritaires, puis à engager les éventuels travaux nécessaires. Le diagnostic est en cours à titre expérimental dans quatre quartiers, dont l'un, celui des Beaudottes à Aulnay-sous-Bois, se trouve dans votre département.

Le gouvernement est donc mobilisé sur le sujet et ses travaux permettront d'identifier les actions à mettre en œuvre pour répondre à ce problème, que vous avez tout à fait raison d'évoquer.

M. le président . La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud . L'absence de la ministre du logement et la réponse qu'elle vous a chargé de transmettre



démontrent bien l'absence de volonté, pour ne pas dire le mépris du gouvernement à l'égard des questions de logement et des quartiers populaires, qui subissent votre inaction et votre souhait de ne jamais contraindre ces grandes entreprises en situation d'oligopole à rendre des comptes.